

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

Canadiana.org has attempted to obtain the best copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

Canadiana.org a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire
- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

JOURNAL D'Hygiène Populaire

ORGANE OFFICIEL DU CONSEIL PROVINCIAL D'HYGIÈNE ET DE LA
SOCIÉTÉ D'HYGIÈNE DE LA PROVINCE DE QUÉBEC

Redacteur en chef: **Dr J.-I. DESROCHES.**

CONSEIL PROVINCIAL D'HYGIÈNE

E.-PERSILLIER LACHAPELLE, M. D, président,	- - -	Montréal.
R.-F. RINFRET, M. D,	- - -	Québec.
H.-R. GRAY, L. P,	- - -	Montréal.
C.-E. LEMIEUX, M. D,	- - -	Québec.
J.-B. Garneau, M. D,	- - -	Ste-Anne de la Pérade.
R.-L. MACDONNELL, M. D,	- - -	Montréal.
L'honorable A.-H. PAQUET, M. D,	- - -	St-Cuthbert.
ELZÉAR PELLETIER, M. D, secrétaire,	- - -	Montréal.
J.-A. BEAUDRY, M. D, ass.-secrétaire,	- - -	Montréal.

BUREAU DE LA SOCIÉTÉ D'HYGIÈNE

Président : M. J. L. Archambault.—Vice-Présidents : MM. C.-A. Pfister
et J.-L.-V. Cléroux.—Secrétaire-Général : M. J.-I. Desroches.—Trésorier :
J.-Z. Resther.—Membres du Conseil d'Administration : MM. J.-W. Mount,
N. Fafard. A.-A. Foucher, H. R. Gray, C.-N. Barry, S. Lachance et Vanier.

*Tout ce qui concerne la rédaction et l'administration du journal doit
être adressé au*

Dr J. I. DESROCHES, No 76, rue Saint-Gabriel, ou Boîte 2027 P.O., Montreal.

REVUE MENSUELLE

Prix de l'abonnement : \$1.50 par année, payable d'avance.

IMPRIMERIE W. F. DANIEL, Coin des rues St-Gabriel et St-Thérèse.

COLLABORATEURS ETRANGERS

- DE FRANCE* : MM. les docteurs C. Degoix, F. Brémond, Jos. de Pietra Santa, de Paris ; M. le docteur Lavrand, de Lille ; M. Wagner, architecte, de Grenoble.
- D'ESPAGNE* : MM. les docteurs Tolosa Latour, Don Benito Aviles, de Madrid ; MM. les docteurs G. Gélabert, Pedro Garcia Faria, Viura Y Carreras, de Barcelone ; Don E. Estada, ingénieur, de Palma ; Don Manuel de Luxan y Garcia, Capitan de ingénieur, de Guadalajara.
- D'ITALIE* : MM. les docteurs S. Zinno, Magotta, Alfonso Montefusco, Bifulco, H. Caro, Luigi Maramaldi, de Naples ; M. le docteur G. Galli, de Plaisance ; M. le docteur G Bardaloni de Fano ; M. le docteur Carlo Giorgiéri, de Florence.
- DE TURQUIE* : MM. les docteurs D. Péchédimaldji, D. Utudjian, Violi, le colonel Bonkowski Bey, chimiste, de Constantinople.
- DU GRAND-DUCHÉ DE FINLANDE* : M. le docteur A. Palmberg, de Bor-ga ; M. le docteur Asp, de Helsingfors.
- DE HONGRIE* : M. le docteur Joseph Korosi, de Budapesth.
- DE ROUMANIE* : M. le docteur J. Félix, de Bucharest.
- IRLANDE* : M. le Dr A. Harkin, de Belfast.
- DE SUISSE* : M. le docteur W. Schulthess, de Zurich.
- DE GRECE* : M. le docteur Zinnis, d'Athènes.
- D'AFRIQUE* : M. le docteur E. L. Bertherand, d'Alger.
- Notre Correspondant en Europe est **M. A. HAMON**, n. 132, Avenue de Clichy Paris.

LE VIN DE MESSE " INGHAM & Co."

Le vin, cette liqueur spiritueuse obtenue par la fermentation du jus ou du moût du raisin, est aussi vieux que l'homme. De temps immémorial, le vin de la vigne a toujours été considéré à la fois comme un aliment, un excitant et un tonique. En effet, la plupart des principes que le vin renferme se retrouvent dans notre organisme. On comprend alors l'action importante du vin dans notre alimentation. Mais, de nos jours, la falsification des vins est très répandue chez tous les peuples. Et généralement parlant, on peut dire quand on achète un vin, qu'on ne sait s'il n'est pas falsifié. C'est pourquoi il intéresse l'acheteur de connaître ceux que la chimie a trouvés purs. Ainsi le vin de messe " INGHAM & Co." est un vin reconnu incontestablement pur, puisqu'il est destiné au Saint Sacrifice de la Messe. D'ailleurs, des certificats de Son Eminence le cardinal Taschereau et de Sa Grandeur l'Archevêque de Montréal, en sont une sûre garantie.

Nos lecteurs trouveront le VIN DE MESSÉ " Ingram & Co." chez **CHS. LACAILLE & Cie**, seuls agents autorisés pour la vente en gros de ce Vin, à Montréal ; Importateurs d'Epicerie, Vins et Liqueurs en gros, No 329, RUE ST-PAUL, et No 14, RUE DIDIER, Montréal.

En vente aussi chez les principaux Epiciers.

JOURNAL D'HYGIENE POPULAIRE

VOL. V.

MONTREAL, NOVEMBRE 1888.

No 7.

S O M M A I R E

Bulletin du Conseil provincial d'hygiène.—Législation sanitaire.—Traité élémentaire d'hygiène privée : *Du régime.*—A propos des fosses d'aisance.—Le gibier.—L'usage des caoutchoucs naturels, en tétines, rondelles, etc.—Le traitement hygiénique de la phthisie (consommption).—De l'emploi des tuyaux en plomb pour la conduite des eaux alimentaires.

A V I S

Nous prions nos Abonnés de bien vouloir se mettre en règle avec l'Administration de ce Journal, en expédiant, par lettre enregistrée, sous le plus court délai, le montant de leur abonnement pour l'année courante. Nous comptons, comme par le passé, sur nos fidèles abonnés pour le soutien de notre publication. Nous avons besoin que notre demande reçoive un bienveillant accueil, et nous espérons qu'il en sera ainsi.

Monsieur Albert Tessier, No 1395, rue Sainte-Catherine, est l'agent collecteur de ce Journal pour Montréal.

BULLETIN DU CONSEIL PROVINCIAL D'HYGIÈNE

Séance tenue à Montréal le 8 novembre 1888

Présidence de M. E.-P. LACHAPPELLE

Les ordres du jour sont :— Le Journal d'Hygiène Populaire.—La nomination d'un Assistant-secrétaire, qui remplit les fonctions d'Inspecteur médical pour cette province.—La loi des inhumations.—La diphtérie.—L'Institut vaccinogène et la vaccination.—Le rapport du Secrétaire.—Les règlements sanitaires préparés par le Conseil pour servir aux municipalités de la province de Québec.

Le Conseil provincial d'hygiène, depuis sa création, n'a cessé de travailler

ardemment à l'œuvre sanitaire de cette province. Ce conseil a déjà porté dans toutes les intelligences l'utilité de son existence. A lui maintenant incombe la tâche de combattre les maladies contagieuses ; au peuple d'écouter la voix de ces hommes parlant au nom de l'hygiène.

La mission du Conseil d'hygiène est belle ; elle est noble. Il ne s'agit pas seulement ici d'intérêts purement matériels, mais encore du bien-être de l'humanité. Etudiant la marche des maladies contagieuses et épidémiques qui passent sur le monde, leurs modes de contagion et leur nombreux moyens de propagation, notre Conseil est chargé d'instruire le peuple dans ses moyens de protection et de défense, de pousser le cri d'alarme à l'approche d'un fléau. Comme une armée composée d'hommes bien disciplinés est la plus sûre garantie de la victoire, ainsi l'hygiène bien comprise chez un peuple est l'arme la plus puissante pour éloigner ou combattre les maladies contagieuses. Un des meilleurs moyens pour discipliner le peuple dans l'art de l'hygiène, c'est certainement la voix d'un journal. C'est ainsi que le Conseil en a décidé. *Le Journal d'Hygiène Populaire* devient aujourd'hui l'organe officiel du Conseil provincial d'hygiène. De ce jour, ce journal publiera tous les travaux et les comptes rendus de ses séances. Cette publication sera, désormais, la voix autorisée de l'Hygiène officielle de cette province.

L'hygiène au Canada enregistre donc

un progrès nouveau, qui, nous en sommes persuadés, exercera la plus heureuse influence dans l'édification de cette œuvre humanitaire, la vulgarisation de l'hygiène, œuvre si utile à la santé et au bonheur d'un peuple.

* * * Le Conseil d'hygiène, voulant exercer une surveillance plus immédiate sur tous les points de la province, afin de combattre plus énergiquement les maladies contagieuses, qui déciment incessamment notre population, ressentait depuis longtemps le besoin d'un inspecteur médical. Jusqu'à ce jour, cette importante fonction était remplie par le Secrétaire du Conseil. Mais nous comprenons l'incompatibilité du secrétariat et de l'inspection médicale. Le Secrétaire est l'Officier indispensable du Conseil, et partant du Bureau. Sa présence est journallement requise pour la dépêche des affaires. De telle sorte que cet Officier de bureau ne pouvait s'absenter de Montréal, pour remplir l'office d'Inspecteur médical, sans de graves inconvénients. Ainsi, la nomination d'un inspecteur s'imposait-elle sans retard.

Le choix est tombé sur le Dr J. A. Beaudry, qui a déjà acquis une certaine expérience dans cette importante charge. En 1885, pendant la terrible épidémie de variole qui passa sur la province, le Dr Beaudry a fait preuve de compétence, ce qui est aujourd'hui une garantie pour l'avenir.

* * * Le Conseil charge son Secrétaire d'attirer l'attention des propriétaires de cimetières sur les dispositions de la loi intitulée " Mode de procéder aux inhumations et aux exhumations," et spécialement sur la clause 7 des règlements, qui a rapport aux charniers mortuaires. Cette clause se lit comme suit :

Aucune inhumation n'est permise dans les charniers particuliers, à moins que le cercueil ne soit déposé dans une fosse et recouvert de quatre

pieds de terre, quelle qu'ait pu être la maladie qui a déterminé le décès.

Cette disposition de la loi relève certainement de l'hygiène. La question des caveaux mortuaires, comme la question des cimetières, est intimement liée à celle de la fermentation putride, et aussi à celle des germes spécifiques qui donnent naissance aux maladies contagieuses. L'hygiène et l'expérience s'accordent à dire que les caveaux constituent un danger pour la santé publique. D'ailleurs nous avons des faits qui parlent bien haut : durant ces dernières années, dans les cimetières de Manchester, de Londres, de Glasgow, on a dû assainir plus de 250 caveaux qui exhalaient dans l'atmosphère des odeurs méphitiques. Ces émanations délétères, d'après toutes les probabilités, propageaient les maladies.

Mais on objectera, peut-être, qu'un cadavre déposé dans un cercueil inaltérable, présente une garantie pour la salubrité publique. L'expérience nous apprend que la décomposition cadavérique produit un si grand développement de gaz, et leur accumulation exerce une pression telle qu'elle fait éclater le cercueil quel qu'il soit. Ainsi il y a danger de pénétrer dans les charniers de famille où se trouvent déposés sur des tablettes des cercueils. De là l'obligation pour tous, les riches comme les pauvres, de déposer leurs morts quatre pieds sous terre ; pour les propriétaires de cimetières, de faire observer cette disposition de la loi.

* * * De toutes les maladies contagieuses, la diphtérie est, sans contredit, la plus maligne, et celle qui paie un des plus larges tributs au trépas. Cependant, on ne voit pas qu'elle provoque de panique nulle part, surtout parmi nos populations rurales. Pourtant cette maladie est éminemment contagieuse. Sa contagio

ressemble beaucoup à celle de la variole, en ce sens qu'un cas des plus bénins de diphtérie peut transmettre les formes les plus graves, absolument comme le plus léger cas de variole peut donner naissance à un cas mortel.

Le Conseil d'hygiène, frappé des ravages de la diphtérie dans cette province, discute les dernières données scientifiques sur les causes et voies de propagation de cette maladie. D'après une série de recherches minutieuses, poursuivies dans ces dernières années, et l'analyse d'un grand nombre d'observations, on arrive aux connaissances suivantes : la diphtérie est déterminée par un germe appelé microbe ; les fumiers, les résidus de balayage, les dépts de paille et de chiffons, sont les milieux ordinaires où fructifie le germe de la diphtérie ; l'impression scientifique du jour est entièrement favorable à l'identité de la diphtérie de l'homme avec la diphtérie des oiseaux et des volailles ; il est très probable que les oiseaux et les volailles malades ensemencent les fumiers, qui deviennent une des causes les plus importantes de la propagation des germes diphtériques.

Il y a donc, comme le démontre un grand nombre de faits, transmission directe de la diphtérie des volailles malades à l'homme et inversement. Les poussières émanées des différents milieux infectés, soulevées par le vent, sont alors introduites dans les voies respiratoires de l'enfant ou de l'adulte, et produisent la diphtérie.

En conséquence, ces faits étant connus, les pouvoirs publics sont instruits sur les mesures sanitaires à prendre pour éviter la diffusion dans l'atmosphère des poussières de fumiers et des résidus du balayage des habitations. Pour mettre le plus promptement en pratique ce que nous

enseigne l'hygiène contre cette maladie, le Conseil d'hygiène invite les conseils locaux à lui faire rapport sans retard de chaque cas de diphtérie. Ne craignons pas d'empiéter sur la liberté individuelle ou familiale, en ordonnant l'isolement des malades et la désinfection de l'habitation. Un malade pris d'une maladie contagieuse constitue un danger social ; alors la société demande protection.

* * La vaccination est aujourd'hui acceptée par toutes les familles de cette province. Mais il existe un regrettable état de chose, qui fait que tous les enfants ne sont pas vaccinés, ou ne le sont qu'à un certain âge. Cela est causé par le manque de lymphes vaccinales garanties par l'Etat, et fournies gratuitement aux médecins. En présence d'une si grave lacune, qui pourrait avoir encore des conséquences si meurtrières sur notre population, le Conseil d'hygiène a décidé de s'adresser au Gouvernement de Québec, et de demander une subvention pour l'Institut Vaccinogène de Sainte-Foye. Si le Conseil réussit dans sa tentative, l'Institut Vaccinogène sera sous son contrôle scientifique, et fournira gratuitement le vaccin aux médecins. Alors, nous sommes convaincus, par ce qui se passe chez d'autres peuples, que la vaccination sera pratiquée avec empressement et à la satisfaction générale.

* * M. le Dr Pelletier fait ensuite rapport de deux cas de variole, qui ont pris naissance à Granby et Sheffington. Heureusement l'apparition de cette maladie, éminemment contagieuse, n'a pas eu de suite, grâce aux mesures sanitaires que les autorités municipales de ces deux localités ont prises. M. le Secrétaire adresse des éloges à ces braves et intelligents compatriotes, qui ont compris leurs devoirs en pareilles circonstances,

Il serait à désirer que tous nos compatriotes montrassent la même docilité à la voix de l'hygiène.

* * * Enfin le Conseil discute et donne le dernier coup de plume à des règlements sanitaires qui devront servir de direction aux conseils municipaux d'hygiène de cette province. Ces règlements répondent à un besoin pressant, et des demandes nombreuses ont déjà été faites à M. le Secrétaire. Nous les publierons dans notre prochain bulletin.

DR J. I. DESROCHES.

LÉGISLATION SANITAIRE

En vertu de la constitution politique du Canada, la question de l'hygiène publique et privée dépend d'un double contrôle. L'initiative des lois sur la quarantaine et l'émigration, sur la statistique vitale, sur le recensement de la population, appartient au Gouvernement Fédéral, tandis que tout ce qui se rapporte plus directement à l'organisation et au fonctionnement du système sanitaire est de la compétence ou de la juridiction des Législatures Provinciales. Cependant cette division d'attributions n'apparaît pas en termes explicites dans l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord sanctionné en 1867.

Dans l'énumération des pouvoirs accordés par la clause 91 au Parlement du Canada, le paragraphe 11 mentionne "la quarantaine et l'établissement et le maintien des hôpitaux de marine." La clause elle-même dit que ce parlement peut adopter toute législation nécessaire à la paix, à l'ordre et au bon gouvernement du pays.

D'après l'interprétation rationnelle de

la constitution, il ne paraît pas y avoir de doute que le pouvoir de faire des lois sur certaines matières affectant la santé et l'hygiène dépend de l'autorité concurrente du Parlement Fédéral et des gouvernements Provinciaux.

Avant la confédération, nos lois statutaires sur cette question n'étaient pas nombreuses ni compliquées. Les Statuts Refondus du Canada, sanctionnés en 1859, renferment trois chapitres contenant les dispositions les plus importantes sur le sujet qui nous intéresse. Ce sont les chapitres 38, 39 et 40, intitulés respectivement "Acte concernant la conservation de la santé publique," "Acte concernant l'inoculation et la vaccination," et "Acte concernant les émigrés et la quarantaine."

Cette législation créait un mode d'opération suffisant pour les besoins de la population et les exigences de l'époque. Il ne faut pas croire cependant que tout se bornât à ces questions d'intérêt général. Bien d'autres matières ayant un rapport indirect avec la salubrité publique ou privée avaient reçu l'attention du Parlement. L'inspection des denrées alimentaires, des boissons et des divers articles de consommation, l'inspection des hôpitaux, asiles, pénitenciers et prisons, forment l'objet de chapitres spéciaux de la loi, dans lesquels sont tracés les devoirs et les obligations des officiers préposés à ces fonctions d'utilité générale. Ces divers actes législatifs ont été les bases de tout notre système sanitaire, lequel s'est modifié à mesure que les intérêts de l'hygiène ont suivi la marche et le progrès de la population. La nouvelle constitution du pays, inaugurée en 1867, tout en élargissant les cadres de l'action législative, qui appartenait aux Deux Canadas au temps de l'Union, n'a

pas voulu ôter aux Provinces confédérées leur part de responsabilité dans la préparation et l'exécution des lois sur la santé publique.

A compter de cette dernière époque, la surveillance des rapports internationaux touchant l'émigration et la quarantaine est demeurée à la charge du Gouvernement d'Ottawa ; les questions de police intérieure ou de réglementation provinciale ont été considérées comme étant du ressort des Législatures locales, et ces dernières ayant un pouvoir de délégation, agissent par d'autres intermédiaires, c'est-à-dire par les conseils municipaux et les bureaux d'hygiène organisés sous leur tutelle.

Je crois que ce système s'assimile mieux avec l'idée de notre régime politique, qui a donné au gouvernement de chaque province des institutions particulières. Tout est mieux balancé dans le mécanisme de cette organisation. L'autorité centrale veille à la porte de nos frontières et de notre immense territoire ; elle protège l'entrée de nos ports, de nos fleuves, de nos havres et de toutes nos grandes voies de communication avec les pays étrangers, contre l'invasion des épidémies sur le sol du Canada. De leur côté, les provinces, par des mesures préventives, sages et prudentes, ont le pouvoir d'enrayer le mal et de circonscrire les progrès des fléaux qui ont pu franchir les barrières naturelles, ou qui ont pris naissance au milieu de la population.

Cette délimitation d'attributions permet au législateur d'exercer un contrôle plus efficace et plus indépendant sur les intérêts sanitaires de chaque province ; l'exécution des projets d'utilité locale est moins entravée par l'intervention d'une autorité centralisatrice.

Cependant il faut admettre que la co-

opération de tous les pouvoirs de l'Etat est une garantie de premier ordre pour l'efficacité d'une bonne administration hygiénique, non seulement en temps d'épidémie, mais encore quand la santé de la population est relativement bonne. L'assimilation des lois sur cette matière fait donc partie du programme d'un gouvernement qui s'occupe de l'ordre et du salut public.

Si l'établissement d'un bureau central d'hygiène à la capitale fédérale, ayant des rapports fréquents avec l'organisation sanitaire de toutes les provinces, est un projet philanthropique et facultatif, il est néanmoins désirable.

Le Département de l'Agriculture est déjà chargé de la collection des statistiques vitales et mortuaires, et c'est par lui aussi que le recensement de la population se fait à chaque décade. L'étude comparée des chiffres permet ainsi de calculer les forces et la vitalité de la race, et offre à l'observateur des moyens faciles de proposer des réformes. Il est même question d'établir d'une façon permanente un bureau de statistiques comme aux Etats-Unis.

Le concours que l'administration publique prête par là aux intérêts de l'hygiène répond en partie à cette idée humanitaire, et ne peut être considéré comme une intervention indue dans le pouvoir exécutif des Provinces. Tous nos parlements ont du reste compris la nécessité de répandre parmi le peuple des notions justes sur l'utilité de cette science nouvelle.

En signalant ce que le parlement du Canada a le droit de faire en ces matières, il était opportun de constater, pour l'intelligence du sujet, jusqu'où son action peut s'étendre.

D'importantes conventions médicales

ont eu lieu, des représentations ont été faites dans ces dernières années, afin d'attirer l'attention du Gouvernement de la Puissance sur la nécessité d'une législation uniforme ou concurrente à propos de la question de la santé publique. Malgré les vœux des amis de la cause, les autorités ont été enchaînées par le texte de la loi et de la constitution du pays. Il ne faut donc pas trop blâmer l'exécutif fédéral de s'être tenu dans les limites de ses attributions. Est-ce à dire que les parlements provinciaux, plus spécialement intéressés dans le mouvement sanitaire, aient négligé de s'occuper de cette œuvre vraiment nationale ? Si j'ouvre les documents de la chambre d'assemblée, je ne compte pas moins de quarante actes législatifs dans la seule Province de Québec, qui ont trait directement ou indirectement à la salubrité publique depuis le pacte de la Confédération.

En 1884 et 1885, la Législature d'Ontario, s'inspirant des besoins nouveaux, adoptait deux lois (le Statut 47 Victoria, chap. 38, et le Statut 48, chap. 45), destinées à compléter tout le système sanitaire du pays.

Le Parlement de Québec, imitant cet exemple, inscrivait l'an dernier dans ses archives (le Statut 51.52, chap. 47) une mesure à peu près identique, dont les articles principaux décrètent l'établissement d'un Conseil Provincial d'Hygiène, auquel sont attribués les pouvoirs les plus amples.

J'augure beaucoup de cette organisation, et le choix de ceux qui font partie du Conseil Provincial ne peut qu'inspirer confiance pour le succès de ses travaux.

Voilà, dans un aperçu rapide, l'œuvre accomplie par les législateurs du pays. On peut se demander avec raison si ce mouvement salutaire a été secondé d'une

façon sage et judicieuse par les mandataires de l'autorité. On doit aussi se demander si l'hygiène privée a su s'inspirer des leçons de l'expérience pour mettre en pratique les prescriptions données de temps à autre par les véritables amis de la société et de la famille. En traitant ici le côté légal et théorique de la question, je me suis abstenu de donner une opinion sur son mérite extrinsèque et sur les avantages qui découlent de sa solution pratique. Ce sujet fera la matière d'une prochaine étude.

J. L. ARCHAMBAULT.

TRAITÉ ÉLÉMENTAIRE D'HYGIÈNE PRIVÉE

DIXIÈME LEÇON

Du régime

Définition du régime.—L'influence du régime sur la santé.—Il y a deux appétits.—L'appétit de l'estomac, la faim et la fringale.—L'appétit du palais.—La ration.—Les repas.—Du régime suivant les âges.—Du régime suivant les saisons.—Du régime chez les convalescents.—L'abus des aliments azotés.—L'abus des féculents ou des sucres.—L'abus des graisses.—Il faut préparer la digestion.—Il faut respecter la digestion.

DÉFINITION DU RÉGIME.—Le mot régime veut dire bon gouvernement de la vie physique, morale et intellectuelle. Mais il sert aussi à désigner l'ensemble des règles hygiéniques qui président à l'alimentation de l'homme; c'est la définition que nous lui consacrons ici.

L'INFLUENCE DU RÉGIME SUR LA SANTÉ.—Parmi les excès auxquels l'homme se livre, il n'en est pas de plus redoutable pour la santé que l'abus des plaisirs de

la table. En effet, l'hygiène place la gastronomie au premier rang parmi les ennemis les plus cruels et les plus implacables de notre existence. Le mot "la table tue plus de monde que la guerre" exprime une réalité très certaine. Aussi le médecin constate-t-il tous les jours que l'estomac est le laboratoire de l'apoplexie, de la goutte, des affections du foie, des reins etc. Et la dyspepsie n'est-elle pas l'apanage du gastronome ? Nous ne pourrions trouver d'expression plus heureuse que de dire : les plaisirs de la table entraînent l'usure rapide de l'organisme, comme les abus que l'on fait d'une machine ruinent sûrement son mécanisme, et lui enlèvent toute sa valeur. La gourmandise est donc funeste à la santé. L'hygiène nous dit de manger modérément. Elle nous répète sans cesse : "il faut manger pour vivre, et non vivre pour manger. Cet aphorisme exprime une vérité autant hygiénique que morale.

IL Y A DEUX APPÉTITS.—Il y a deux appétits chez l'homme : l'un réel, qui règle, à la façon d'un balancier, les besoins de la nutrition de l'organisme ; l'autre, factice, illégitime, qui demande à être contenté. Ce sont l'appétit de l'estomac et l'appétit du palais. Il importe de bien établir une distinction de ces deux appétits.

L'APPÉTIT DE L'ESTOMAC, LA FAIM ET LA FRINGALE.—Notre système est soumis à un travail physique, mécanique ou intellectuel constant, qui entraîne l'usure incessante de la vitalité même. Cette déperdition conduirait à l'anémie, à la mort, si nous n'avions en nous ce que Brillat-Savarin appelle "la sonnette d'alarme," l'appétit de l'estomac, ce désir de manger. Les animaux obéissent à l'appétit de l'estomac : l'instinct leur tient

lieu de sagesse, et leur appétit va s'éteindre dans une satisfaction modérée. Mais l'homme confond facilement l'appétit de l'estomac avec l'appétit du palais. Erreur grave qui exerce une influence des plus funestes sur la santé. On dit que la distinction est difficile. Sans doute on ne la reconnaît pas facilement quand une fois on l'a perdue. Aussi, il est certainement plus digne de rester sobre volontairement que d'y être forcé par la déchéance de la santé. Pour enseigner plus sûrement la route qui conduit à la sobriété, nous ne croyons rien de mieux que de résumer les préceptes suivants que nous empruntons au Jésuite hollandais Lessius, et qui conviennent à tout le monde : "1. Pouvoir, au sortir de la table, se livrer sans fatigue aux exercices intellectuels ; 2. ne sentir nulle langueur corporelle pendant la digestion ; 3. passer, par une transition ménagée, de la vie ordinaire à la vie sobre ; 4. adapter la formule du régime sobre aux diversités des conditions d'âge, de sexe, d'habitudes, etc. ; 5. n'user que des aliments sains ; 6. ne varier que très peu les mets, et se servir avec discrétion de condiments ; 7. ne pas prendre l'envie de manger pour mesure de son appétit.

Ce code de la sobriété est sage, à chacun de le mettre en pratique.

L'appétit constitue un désir de manger ; la faim exprime un besoin ; la fringale n'est que la faim poussée à son plus haut degré. L'appétit se fait sentir aussitôt que la digestion du dernier repas est terminée ; retardons-nous alors de prendre des aliments, ce besoin devient impérieux, c'est la faim. La fringale est une faim vive et subite, mais accidentelle ; elle est le symptôme de vers intestinaux, le résultat de quelques médicaments ou l'exagération malade de la sensibilité

de l'estomac. Il faut donc bien se garder de la fringale, qui n'exprime nullement un besoin. Le médecin lui reconnaît une médication.

L'APPÉTIT DU PALAIS OU LA GOURMANDISE.—L'homme est toujours enclin à obéir aux sollicitations du désir sensuel. La gastronomie, en érigeant l'alimentation en art, s'efforce tous les jours de flatter davantage le goût, et, partant, de dissimuler la noblesse originelle de l'appétit physique. En effet, l'homme riche ne mange pas, mais se repait. Il immole tous les jours sa santé à la table de la gourmandise. Puis la réplétion de l'estomac ne tarde pas à devenir une sorte de besoin impérieux. Rien n'est plus fort que l'habitude. Tellement, qu'une fois contractée, il est difficile de pouvoir distinguer le véritable appétit de l'appétit factice, illégitime, la sobriété de la gourmandise. De bonne heure, il faut chercher la sobriété, et bien se persuader de ses grands préceptes, ainsi exprimés par Fonssagrives : " dans la quantité des aliments qui figurent sur les tables bien servies, il y a trois parts à faire : la première pour la réparation de nos forces ; la seconde pour la satisfaction du palais ; la troisième, pour la préparation des maladies à venir."

Il faut se défier des mets appétissants, des festins, qui sont autant de pièges tendus à la sensualité.

LA RATION ALIMENTAIRE.—On entend par ration alimentaire la quantité et la qualité d'aliments nécessaires à l'homme pendant une journée pour se bien porter. Cette ration varie suivant le genre de vie de chaque individu. L'homme qui travaille a besoin d'une alimentation plus considérable et plus azotée que l'homme qui mène une vie oisive ou sédentaire. D'ailleurs un sentiment instinctif avertit

toujours l'homme de la manière dont il doit agir en pareil cas.

Les chimistes et les physiologistes ont cherché et cherchent encore à expliquer la quantité d'aliments nécessaire au maintien de la santé. Mais ces recherches n'ont donné aucun résultat satisfaisant. En effet, les résultats obtenus pour une espèce animale peuvent très bien ne pas être applicables à une autre, et les différences de valeur nutritive des aliments entre eux empêchent encore de déterminer la quantité et la qualité des aliments requis. Le seul moyen que nous ayons à notre disposition pour savoir si notre alimentation est suffisante et pas trop abondante, est de ressentir toujours cette sensation de bien-être intérieur qui accompagne le jeu normal et harmonique de toutes les fonctions de l'économie.

LES REPAS.—Chaque peuple présente des différences dans le nombre, la composition et les heures des repas. Cependant l'hygiène préfère que le principal repas soit celui de midi, offrant alors une digestion plus facile. Malheureusement, dans les villes, on ne prend pas le temps de dîner, le tourbillon des affaires absorbe tout le temps. C'est une déplorable habitude que de dîner le soir ; alors, à cette heure du jour, on ressent la faim, et on mange trop. Puis la respiration est gênée par un estomac trop repu, le sommeil est troublé par des rêves fatigants, et, au matin, la tête est lourde et pesante. Mieux vaut déjeuner au commencement de la journée, bien dîner à midi, et souper légèrement à la chute du jour.— Les intervalles entre les repas doivent être au minimum de quatre heures et au maximum de six heures. La régularité des repas exerce une heureuse influence sur la digestion.

DU RÉGIME SUIVANT LES AGES.—L'al-

laitement maternel est la seule nourriture qui convienne à l'enfant durant les sept ou huit mois qui suivent sa naissance. Malheureusement, il est surtout une pratique vicieuse que l'ignorance entretient sur l'alimentation prématurée. C'est la cause la plus grande de la mortalité des enfants en bas âge. Il y a aussi un relâchement trop réel dans l'allaitement maternel. La mère, pour des raisons qui ne sont pas valables, cesse de nourrir son enfant, et devient pour lui une cause de souffrance et trop souvent de mort. Cet allaitement mercenaire et le sevrage prématuré sont des causes puissantes de mortalité et de démoralisation. Ainsi donc une mère de cœur doit nourrir son enfant, la nature et la raison le lui commandent. La mère est responsable, en quelque sorte, devant la société, de la vie physique et morale de son enfant. A elle de lui infiltrer par son lait la santé et un grand amour pour le bien.

A mesure que l'enfant grandit, il faut l'habituer graduellement à l'alimentation ordinaire, excluant cependant la charcuterie, les épices et les vins forts. C'est bien à tort qu'on croit que le vin fortifie les enfants ; mais au contraire il leur délabre la santé, en excitant prématurément le système nerveux, et, partant, retarde leur croissance. L'enfant qui gambade du matin au soir ne vit en quelque sorte que par sa digestion. L'appétit est généralement énergique, et sa réapparition fréquente ; elle est en rapport avec les besoins considérables de la nutrition, et la rapidité très grande de l'élaboration stomacale. De là le besoin de manger souvent, tout en cherchant à contenir un peu son appétit.

Les vieillards doivent rechercher les aliments d'une digestion facile, à cause de leurs digestions lentes et pénibles. La

tempérance est pour eux une nécessité. Les indigestions et l'intempérance sont les plus redoutables ennemis de leur âge.

DU RÉGIME SUIVANT LES SAISONS.—L'alimentation doit varier suivant les saisons. Pendant l'hiver, où l'assimilation est rendue plus active par la froide température qui, en même temps, aiguise l'appétit, l'homme a besoin d'une augmentation notable dans la quantité des aliments. Pour qu'on puisse lutter avec avantage contre le froid, les aliments gras sont entièrement recherchés et bien supportés. Au contraire, pendant l'été, la chaleur émousse singulièrement l'appétit, et imprime un ralentissement au mouvement d'élimination nutritive, ce qui rend la réparation moins active. Aussi, à cette saison, une alimentation principalement végétale est-elle recherchée. D'ailleurs, la nature, pour chaque pays, paraît inspirer les peuples en ce qui concerne l'alimentation saisonnière.

DU RÉGIME CHEZ LES CONVALESCENTS.—L'alimentation chez les convalescents doit être proportionnée à la faculté digestive. Le médecin s'enquiert toujours des aliments en rapport avec les habitudes individuelles. La faim, qui est la première manifestation de la convalescence, ne doit être satisfaite que dans une certaine mesure. Il vaut mieux multiplier les repas et manger peu chaque fois. Il est d'une extrême importance d'observer les prescriptions des médecins relatives au régime.

L'ABUS DES ALIMENTS AZOTÉS.—Il faut que la proportion des aliments azotés soit en rapport avec l'activité musculaire. Si la quantité de ces aliments est excessive, l'estomac, qui est seul chargé de les digérer, ne le fait pas sans fatigue et sans difficulté. L'abus prolongé ne tarde pas à déterminer la dyspepsie, la constipation,

les maux de tête, les vertiges, etc. Il y a alors dans l'organisme accumulation de ces aliments réparateurs. Cette accumulation brise l'équilibre délicat entre la recette et la dépense. Alors le sang, devenu très volumineux, distend outre mesure les vaisseaux et le cœur. Il en résulte une disposition aux congestions, aux hémorrhagies, aux inflammations, à la gravelle et à la goutte.—L'hygiène recommande aux gens de professions sédentaires une alimentation à la fois azotée et végétale ; aux travailleurs, aux convalescents et aux enfants, les aliments réparateurs, les graisses et les sucres.

L'ABUS DES FÉCULENTS OU DES SUCRES.

—L'abus des féculents ou des sucres prédispose au diabète et à certaines maladies du foie. Ces substances suffisant à elles seules à la combustion organique, font engraisser. Les personnes disposées à l'obésité, doivent éviter ces aliments, et prendre beaucoup d'exercice. Ceux qui sont atteints de maladie du foie feront un usage très modéré du pain, des pommes de terre, des haricots, des sucres, etc.

L'ABUS DES GRAISSES.—L'usage des substances grasses convient aux habitants des climats froids. Ces aliments, éminemment combustibles, augmentent la flamme du foyer vital, qui a besoin d'être souvent très intense pour protéger contre l'envahissement du froid. Ils conviennent aussi aux pauvres, aux enfants débiles, aux consomptifs ; ces aliments sont comme l'huile que l'on verse sur une lampe qui allait s'éteindre.—Dans les saisons chaudes, ces aliments présentent des dangers ; ils fatiguent l'intestin, siège unique de leur digestion, et, partant, disposent aux diarrhées, dysenteries, etc. L'hygiène enseigne donc l'usage que l'on doit faire de ces aliments gras, c'est à nous d'en profiter.

IL FAUT PRÉPARER LA DIGESTION.—

On ne saurait croire l'influence bonne ou mauvaise qu'exercent sur la digestion les idées souriantes, tristes ou sérieuses, présentes à l'esprit au moment du repas. Ainsi, suivant que l'humeur est gaie ou triste, la digestion est bonne ou laborieuse. C'est ce que nous enseigne l'expérience, et l'hygiène nous engage à l'avoir toujours présent à la mémoire.—Il est important, au moment de se livrer à la réfection, de faire trêve avec les occupations sérieuses de l'esprit, et d'avoir à sa table cet hôte aimable, la gaieté. Pendant le repas, une conversation gaie, les éclats de rire et la sobriété sont les fidèles garanties d'une excellente digestion.

IL FAUT RESPECTER LA DIGESTION.—

Il faut respecter la digestion. C'est un précepte d'hygiène indispensable au fonctionnement harmonique de l'organisme.—Trop de gens, le repas fini, reprennent leurs occupations physiques ou intellectuelles, et violent ainsi la paix de l'organisme dans le travail de la digestion. Rappelons-nous que l'estomac, pour bien digérer, a besoin d'un afflux nerveux et sanguin considérable. Se livre-t-on à un exercice violent ou à un travail d'esprit ? le sang et le système nerveux sont dérivés de l'estomac pour d'autres organes. Dans ces conditions, la digestion ne s'achève que péniblement ou bien reste incomplète. Il faut au moins une heure de distractions calmes, de promenade, de conversations agréables, etc., pour favoriser l'acte important de la réparation des forces, qui assurent non seulement la vigueur physique, mais encore la force morale et intellectuelle.

DR J. I. DESROCHES.

A PROPOS DES FOSSES D'AISANCES

Mon cher Rédacteur en chef,

Dans le No de Septembre de votre intéressant journal, je lis un article de M. Jos. Haynes, qui, je le crois, ne représente nullement l'opinion des hygiénistes européens sur la question du "tout à l'égout." Permettez-moi d'y répondre.

M. Haynes écrit page 88 : "Ajoutons qu'à Paris, qui est une ville modèle pour les égouts, les fosses d'aisances sont isolées de l'égout public."

Cette assertion n'est pas entièrement conforme à la vérité. S'il veut bien se reporter à mon article sur les Vidanges à Paris (page 29 et 41 du Vol. 2 de ce journal), M. Haynes verra que les fosses mobiles filtrantes (tinettes filtrantes) sont toujours reliées à l'égout, et que le tout à l'égout était déjà appliqué en 1885 pour certaines maisons, écoles et hôtels. Depuis cette époque, le nombre des maisons reliées directement à l'égout public s'est beaucoup augmenté. Les ingénieurs de la ville sont très favorables à ce système, appliqué d'une manière générale à Londres, à Francfort-sur-le-Mein, etc.

A Paris, il n'y a que les fosses qui soient isolées de l'égout, et au point de vue sanitaire ces fosses sont *tout à fait mauvaises*. Je ne répéterai pas ici l'opinion du Dr Vallin (voir page 20, vol. 2 de ce journal), qui les condamne énergiquement.

Il n'existe pas de fosses fixes étanches, et avec leur emploi on souille toujours le sol environnant. Paris est-il une ville modèle pour les égouts ?

Cela dépend à quel point de vue on se place.

Si l'on se reporte à la page 150 du vol. II de ce journal, on verra les mesures des

égouts de Paris. On remarque qu'ils sont très grands, et dans tous un homme peut pénétrer. Il y a même des collecteurs où on se promène en wagon ou en bateau. Leur construction est parfaite, c'est une œuvre qui fait honneur aux ingénieurs, au point de vue de la technique.

Au point de vue sanitaire, ces égouts ne sont pas sans défaut. Le principal est qu'ils sont trop grands, et que, par suite, leur nettoyage doit se faire à main d'hommes. Les chasses d'eau sont insuffisantes dans des égouts semblables pour nettoyer la cuvette. L'Hygiéniste préférera toujours les petits égouts où l'homme ne peut pénétrer, mais où une chasse d'eau sera effective.

A Paris, il existe une application assez considérable du tout à l'égout ; c'est-à-dire qu'un certain nombre de maisons ont leurs privés reliés directement à l'égout public. Dernièrement je visitais les égouts de Paris avec mes amis Palmberg et Joltrain, nous avons vu les branchements de maisons où le tout à l'égout est appliqué ; nous n'avons été gênés par aucune mauvaise odeur. Discutant avec l'inspecteur qui nous accompagnait, nous sommes même restés une demi-heure stationnaires sans que la moindre odeur vint affecter notre odorat ; cependant nous étions tout proches de débouchés de drains de maisons.

A Paris, les égouts se ventilent par les bouches d'égout, placées le long des trottoirs, et par les regards placés sur les trottoirs et la chaussée.

Jamais le drain de la maison ne peut servir de ventilateur pour les égouts. Tous les drains qui débouchent dans les égouts sont disconnectés au moyen de siphon de pied en forme d'S. C'est un non-sens hygiénique que de relier un

drain à un égout sans une disconnection par coupe-air.

Dans les maisons où le tout à l'égout est appliqué, les fosses fixes sont supprimées.

Le tuyau de chute de chaque closet est relié à un tuyau collecteur qui va à l'égout, et est, comme je l'ai dit, muni d'un coupe air en S. Dans les maisons bien établies, chaque Water-Closet est lui-même muni d'un siphon.

Nous ne comprenons pas qu'on relie une fosse fixe à l'égout ; il est bien plus simple de relier le tuyau de chute à l'égout et de supprimer la fosse fixe. Il est évident que, malgré qu'on relie la fosse fixe à l'égout, il y aura séjour et stagnation des matières fécales dans cette fosse.

La connection des closets avec l'égout ne peut se faire d'une manière hygiénique qu'à la condition que l'on fasse usage de water-closet, et qu'une chasse d'eau de 8 à 9 litres accompagne chaque visite rendue aux privés.

La pente des égouts de Paris varie entre 2 et 3 millimètres par mètre (2 ou 3/1000), et cependant il n'y a pas de fréquentes stagnations, car 1200 ouvriers environ sont employés au nettoyage.

D'après l'article de M. J. Haynes, les égouts de Montréal, ont une pente au moins aussi prononcée, il nous semble donc que, soit un nettoyage à mains d'hommes, soit des chasses d'eau empêcheraient toute stagnation des matières dans l'égout.

Il nous semble que la réglementation sanitaire Montréalaise devrait prendre modèle sur la réglementation sanitaire anglaise : partout où il y a des égouts, suppression des fosses fixes ou mobiles, établissement de water closets reliés à l'égout, et disconnectés par un siphon de pied en S. Quand il n'y a pas d'égout,

suppression des fosses fixes, établissement d'earth-closets ou privés ordinaires avec fosse mobile, petite (devant être vidée chaque semaine), et placée au-dessus du sol.

Dans l'extrait du rapport sanitaire de Montréal que vous citez page 95, il est dit que les bouches d'égout sont disconnectées par un coupe air de l'égout public. C'est un mauvais système. En effet comment l'égout se ventile-t-il alors ? En France, on a proposé des bouches d'égout coupe-air, on les a essayées, mais on a dû les rejeter parce que la ventilation des égouts ne se faisait pas, quoiqu'on eût établi des cheminées aux extrémités des égouts.

Les recherches sur l'air des égouts ont prouvé qu'il n'est pas si riche qu'on pourrait le croire en microbes et en bactéries de toutes sortes, quand il n'existe pas de stagnation.

Vous m'excuserez, mon cher ami, de vous écrire si longuement au sujet de l'article de M. Haynes. Peut-être, étant données les conditions particulières de Montréal, les idées émises par ce savant sont-elles les bonnes.

Mais, ici, à Paris et en Europe, nous, hygiénistes, nous considérons ces idées (préconisation de la fosse fixe) comme contraires aux lois sanitaires les plus élémentaires.

Voilà pourquoi j'ai tenu à vous écrire cette longue lettre.

Croyez, à tout mon dévouement,

HAMON, de Paris,

Note de la rédaction.—Nous attirons l'attention du lecteur sur ce que nous écrivions, en février dernier, sous le titre "Le système du tout à l'égout à Montréal." Nos idées sont en parfaite harmonie avec celles des savants hygiénistes d'Europe.—DR. D.

LE GIBIER

Nous sommes en pleine saison de chasse, et vous me demandez, chers lecteurs, quelle est la meilleure espèce de gibier pour un estomac délicat. A cette question je répondrai sans détours, qu'un estomac malade, digérant mal, atteint, en un mot, de dyspepsie, doit, en général, s'abstenir de gibier. Mais après cette restriction, rien ne m'empêche plus de reconnaître que la venaison offre des qualités nutritives, et acquiert, selon la préparation qu'on lui fait subir, un goût qui flatte le palais et rend bien pénible pour certains amateurs la privation de ce régal. Aussi, pour ne contrarier personne, je commence par déclarer, comme je l'ai dit ailleurs, que je suis de l'avis de ceux qui aiment autant chasser le gibier que le manger. Après le fusil, la fourchette; tel est l'apophtegme que nous proclamons au début de cet article de plumes, de poil et de sauces. Quand le gibier est tué, il faut le manger. Beaucoup le préféreront faisandé, d'autres, frais. La vérité est entre les deux : certains hygiénistes n'admettent dans la consommation que le gibier frais; d'autres prétendent, au contraire, que si quelques personnes trouvent la venaison d'une digestion difficile, c'est qu'elle n'est pas assez faite ou qu'elle a été mal préparée.

Le gibier, à part quelques espèces, est en général un aliment de facile digestion pour les bons estomacs, et les espèces sauvages ou tuées à la chasse sont plus nourrissantes et plus digestives. Ces qualités tiennent à ce que l'exercice considérable que prennent les différentes espèces de gibier développe les fibres musculaires, et les débarrasse de la graisse et de la gélatine qui s'y accumulent dans l'état de domesticité.

Il est bien entendu que nous ne nous étendrons pas ici sur le lapin de chou, que tout Parisien parisiennisant ne peut se défendre d'avoir dévoré dans quelque gargote louche de la barrière ou sous les charmillles chenilleuses de Meudon et de Clamart. Tout en rendant à ce prolifique rongeur la justice que réclame pour lui la place si importante qu'il occupe dans l'alimentation moderne, nous nous souviendrons des chats, qui se substituent trop fréquemment à lui dans les casseroles, et des têtes multiples qu'il nous fallut jadis consommer dans les restaurants où s'écoula notre laborieuse jeunesse.

Généralement, pour faire un civet, il faut un lièvre; mais quand cette dernière formalité a été accomplie, rien ne vous empêche plus de vous offrir un des mets les plus succulents qui se puissent rêver. Le mal est qu'on en mange toujours trop, et que nos estomacs ne sont pas toujours disposés à s'en accomoder. Le régal, retenez-le bien, est, tant par la nature même de cette viande sapide que par l'effet des épices dont on l'inonde, d'une assimilation très échauffante. Le chevreuil souffrira les mêmes observations.

Le lapin de garenne est plus léger, l'estomac le digère plus allègrement. Mais en réalité, tout gibier échauffe, jusqu'au pigeon, dont on ne peut se nourrir quinze jours consécutifs, sans courir les plus grands risques, même en mourir; jusqu'aux pierrots minuscules, que le commerce parisien métamorphose aussi journellement que cyniquement en mauviettes. L'alouette, en son vol hardi, escalade les hauteurs bleues de l'empyrée pour retomber dans une cocotte où, sous sa barde de lard, elle mijotte pour les gourmets un appétissant hors-d'œuvre. Si jamais il vous arrive d'avoir un ami en

Corse, priez le, dans la bonne saison, alors que les myrtes et les genévriers sont en fruits, de vous expédier quelques douzaines de merles.

Je connais certaines personnes qui ne les peuvent souffrir, et je me contente de les plaindre. Un animal intolérable, c'est le faisán, gallinacé prétentieux que l'on pourrait presque tuer avec des bâtons, comme les *manchots*, et qui, en échange d'une balle, ne vous offre le plus souvent qu'une viande coriace et sans saveur, surtout à l'état frais. Mille fois préférable le poulet de grain qui se chasse au marché. Mille fois préférables aussi les cailles et les râles de genêts, dont les chairs exquisés flattent nos palais et sustentent sans douleur notre organisme débilité.

On peut, quand on a l'estomac solide, tâter du sanglier, voire de l'ours, mais nous n'encouragerons pas nos lecteurs à persévérer dans cette voie, qui enrichirait trop de médecins et de pharmaciens. Nous opterions plus chaleureusement pour la bosse de bison ou les pieds d'éléphant, si les bisons et les éléphants, du moins les quelques spécimens difformes que nous en possédons, n'étaient sévèrement gardés au Jardin des Plantes ou dans les ménageries privées. Jules Gérard et Pertuiset ont mangé du lion, Bombonel de la panthère. S'il nous est permis de nous citer après de si retentissantes personnalités, nous déclarerons avoir mangé, dans un restaurant de la rue Saint-Jacques, des côtelettes d'antilope qui nous ont paru être tout ce qu'il y a au monde de plus exécutable, mais qui peut-être eussent fait la joie d'un fanatique disciple de saint Hubert. On ne nous pardonnerait pas de ne pas embrocher du bout de notre plume quelques bécasses et des bécassines plus affrio-

lantes encore. Ici, nous nous sentons sans forces pour la plus légère critique, vu le goût exquis de ces volatiles, lorsqu'ils ont subi les préparatifs culinaires indispensables.

Nous pouvons être sans entrailles pour les perdrix aux choux, nous avons épuisé l'arsenal de notre ironie sur des lapins sans défense; le faisán lui-même, ce coq de bruyère raté, porte encore la trace de nos coups. Devant les bécasses et les bécassines, nous nous inclinons comme nous l'avons fait plus haut pour les cailles et les râles de genêts; mais si ce gibier-là flatte le goût, il n'en exige pas moins un estomac en bon état. Il va sans dire que notre nomenclature est incomplète, et que le remords nous tient de n'avoir parlé ni de la perdrix rouge, ni de l'écureuil, qui est un gibier comme un autre, ni du corbeau, qui a la réputation de contribuer à d'excellents potages, mais on comprendra que le terrain nous est disputé, et qu'il n'entre pas dans nos goûts d'écrire un traité d'histoire naturelle pour les Baron Brisse et les Sophie de l'avenir. Nous avons assez sacrifié au gibier pour revenir au chasseur.

La chasse a ceci de bon que, lors même que l'ou rentre chez soi le soir avec un carnier vide et un chien dont l'humiliation est sans bornes, on ne peut s'empêcher de savourer avec une âpre satisfaction les jouissances du foyer, de la famille. Le grand air a vivifié les poumons, débarrassé le cerv. au des impures vapeurs, harrassé mais endurci les nerfs, détendu ce je ne sais quoi d'hypocondriaque que la société fait de nous. Bredouille et content! n'est-ce pas là la devise du vrai chasseur, non celui qui se complait aux tueries, mais du bon bourgeois qui sait se contenter des pièces empruntées aux halles, et se réjouir d'une

cinquantaine de kilomètres qu'il a dans les jarrets. En somme, c'est la vraie hygiène de la chasse d'être une gymnastique. Au diable les lièvres et les perdreaux. Le vrai n'est-il pas qu'on ait battu plaines et collines, monts et vaux ? pendant que vous étiez dehors, tout le monde était tranquille à la maison.

DR DEGIOX (Paris).

L'USAGE DES CAOUTCHOUCS NATURELS, EN TÉTINES, RONDELLES, etc.

Communication lue à la Société d'Hygiène de l'Enfance de Paris.

Les caoutchoucs employés aux usages domestiques sont de deux sortes :

- 1° Les caoutchoucs naturels,
- 2° Ceux dits vulcanisés.

Les premiers sont obtenus après des lavages et des déchiquetages répétés, qui enlèvent aux gommés brutes les impuretés et les matières étrangères.

Les seconds ne sont autre chose que les premiers combinés avec une certaine quantité de soufre, environ 1 à 2 centièmes de leur poids.

Cette opération, si simple en apparence, communique au caoutchouc les propriétés suivantes : il ne se ramollit plus à une assez forte température, et il garde son élasticité jusqu'à des limites de chaleur et de traction considérables.

Quand on l'examine au microscope, le caoutchouc naturel paraît formé de petits tubes et de pores irrégulièrement arrondis, communiquant entre eux et susceptibles de se dilater.

La masse pourrait se comparer à des cheveux en tas, parfaitement agglomérés.

Cette structure explique pourquoi il

peut absorber les gaz et les liquides au point de servir de tamis dialyseur pour certains d'entre eux.

L'eau, le lait, ne dissolvent pas le caoutchouc, mais en raison de sa conformation il les absorbe avec avidité.

Cette hydratation est une des causes principales de son altération.

Quand l'eau (ou le lait) est restée interposée dans l'épaisseur des lames, il faut quelque temps pour qu'elle disparaisse, parce que les surfaces extérieures se desséchant les premières, l'extrémité des pores se resserre, s'opposant ainsi à l'évaporation des parties aqueuses emprisonnées dans les couches sous-jacentes.

Dans le cas des tétines, le lait ainsi retenu se gâte, et les particules empestées ne s'échappent plus que lorsque le caoutchouc, mis de nouveau en contact avec le lait tiède, est mâchonné par l'enfant.

L'action de l'air lui-même sur le caoutchouc n'est pas aussi indifférente qu'on pourrait le croire.

En effet, ce produit s'altère à la longue ; il exhale une odeur piquante, devient mou et moins résistant au frottement et à mesure qu'il absorbe de l'oxygène. C'est une altération qui a quelque analogie avec celle, encore mal définie, des corps gras qui deviennent rances.

Dans le caoutchouc vulcanisé, les pores ne sont pas complètement annihilés par l'adjonction du soufre.

Un de ses moindres défauts, dans le cas présent, est le développement, après un temps plus ou moins long, d'une sorte de fermentation acide, à odeur caractéristique, qu'une légère humidité intérieure suffit seule à amener. Son usage devrait donc être à peu près exclusivement laissé aux besoins industriels.

Quant au caoutchouc naturel, qui, dit une feuille anglaise, sert à la confection

des tétines, nous avons pensé qu'il était possible de le rendre entièrement inoffensif, en remplissant partiellement ses pores, à l'aide d'un léger massage, avec une substance préservatrice, la vaseline pure, par exemple.

L'innocuité sera certainement relative quant à la durée, mais l'opération a l'avantage d'être à la portée de tout le monde.

Des tétines ainsi préparées conservent le lait sans qu'il verdisse, et au bout de quelques jours on le retrouve séparé naturellement en lait caillé et en petit lait, ayant leur couleur naturelle sans aucune odeur dénonçant la décomposition.

Nous avons pensé que, dans différents cas, on pourrait utiliser cette application de la vaseline au caoutchouc, sans jamais l'étendre, bien entendu, aux tubes flexibles pour biberon.

(*Le Petit Médecin.*)

LE TRAITEMENT HYGIENIQUE DE LA PHTISIE

La *Revue de Médecine* publiant en entier un important mémoire de l'auteur, traduit de l'allemand par M. Reblaud, interne des hôpitaux, nous nous faisons un devoir d'en transcrire ici les conclusions :

I

" 1. Il n'existe pas jusqu'à présent de traitement spécifique de la phtisie ; toutes les tentatives faites dans ce sens sont restées sans résultat ;

" 2. Le traitement le plus rationnel aura pour but actuellement de normaliser pour ainsi dire les échanges de l'or-

ganisme, de ramener la nutrition et la fonction de tous les organes au point qui sera le point physiologique de l'individu en question, de mettre ainsi cet organisme en état de se défendre contre le virus. Pour cela, l'action constante d'un air pur, excitant, la suralimentation indispensable jusqu'à un certain degré, l'endurcissement, le traitement prophylactique ou curatif des processus d'inflammation broncho-pulmonaire, l'entraînement pour les exercices corporels dans les limites qui conviennent à chaque individu, et après qu'une cure prolongée à l'air pur repos aura préparé la voie à la guérison, le traitement symptomatique de la fièvre enfin l'éloignement de toutes les influences nocives ; voilà des préceptes de la plus haute importance. C'est donc un traitement général aussi bien stomatique que psychique qu'il faut suivre, et toute sa force réside dans la rapidité avec laquelle il s'attaque aux premiers symptômes de toute nature ;

" 3. Il n'y a pas de climat spécifique, ni de climat à immunité parfaite : la valeur de chaque climat sera mesurée à la facilité avec laquelle il permettra de répondre aux indications établies au paragraphe 2. Le phtisique peut être traité dans tous les climats non extrêmes. Le choix dépendra exclusivement des conditions individuelles.

Pour la guérison, le genre de vie et la méthode entrent en première ligne de compte ;

" 4. Le vice capital de la phtisiographie actuelle réside dans la croyance fortement enracinée à l'incurabilité de la phtisie. Pour obtenir des résultats durables, il faut attaquer la maladie avec la plus grande énergie, réclamer des malades le plus tôt possible le sacrifice de leur situation ; la flânerie sans but et

sans direction dans les stations du Midi. Cette tromperie de six semaines de séjour dans une station quelconque, tout cela doit être radicalement changé. La manie de tromper les malades par le faux diagnostic du sommet fait partie du mal. Un catarrhe isolé du sommet n'est autre chose que de la phthisie ;

" 5. Les rapports du médecin avec le malade doivent être constants, et non virés au caprice de ce dernier. Ce desideratum, comme tous les précédents, ne peut être rempli que par le séjour dans des établissements fermés, auxquels, à notre avis, est réservé l'avenir de la phthisiothérapie. La partie pédagogique et psychique du traitement a une grande importance. C'est pourquoi le médecin doit avoir une conviction bien arrêtée, une volonté de fer. Il a besoin de beaucoup de patience, de beaucoup de dévouement, de pas mal de commisération pour le malade.

" Pour être un bon médecin de phthisique, il doit être un homme essentiellement bon.

II

Pour laisser aux conclusions de M. le Dr Dettweiler toute leur valeur de *document* important dans l'étude de la phthisiothérapie, nous serons très sobre de commentaires.

Bornons-nous à observer que les principes généraux qu'il préconise sont depuis plusieurs années dans le domaine de la pratique médicale. Ils ont été brillamment soutenus, et par Henry Bennet dans son volume désormais classique *Phthisie pulmonaire*, et par le Dr de Pietra Santa dans son *Traitement rationnel de la Phthisie pulmonaire*.

L'un et l'autre ont combattu la légende fataliste de " la *Phthisie incurable* ", l'un et l'autre ont repoussé la spécificité d'une

médication quelle qu'elle fût. L'un et l'autre ont mis en lumière les immenses ressources fournies par l'hygiène alimentaire et par la diète respiratoire dans un air frais et renouvelé.

Les chapitres, *Traitement hygiénique*, des susdits auteurs, contiennent les conseils les plus pratiques, et les plus généralement efficaces.

Ce qu'il y a de plus personnel à M. Dettweiler, dans sa nouvelle méthode, c'est le rôle plus actif, plus incessant, plus impératif qu'il demande pour le médecin. Sur le terrain moral il se trouve naturellement dans d'excellentes conditions, mais n'est-il pas évident que, le plus souvent, les malades ne voudront pas s'astreindre à une relégation ou à une véritable réclusion dans un sanatorium du genre de Falkenstein, ou qu'ils ne pourront pas se payer le luxe de résidences analogues.

Pour ce qui concerne les stationnements dans le Midi, nous craignons fort que M. Dettweiler ne les ait étudiés qu'à distance !... Il serait insensé le médecin qui attendrait des résultats de guérison d'un séjour de *six semaines* à Cannes, à Menton, à Alger ou à Ajaccio ! Pour notre part, nous n'avons jamais eu à constater chez nos confrères une pareille méconnaissance de la question phthisiothérapique.

Sans doute, il n'y a pas plus de climats spécifiques qu'il n'y a de médicaments spécifiques, mais lorsqu'on sait se servir de cette arme précieuse : *l'influence du climat*, en la combinant avec les ressources de l'hydrologie médicale et de l'hygiène privée, on obtient des résultats très satisfaisants, et l'on est dès lors autorisé à déclarer avec M. Dettweiler " que l'on peut et que l'on doit guérir la phthisie pulmonaire ".

III

Un dernier mot, avant de terminer cet article, auquel il aurait été très facile de donner une extension plus considérable et digne du sujet.

M. Dettweiler obéit à une pensée patriotique, en voulant affranchir ses concitoyens d'un *voyage forcé* sur les rives de la Méditerranée ou sur les sommets des Alpes, mais ce qu'il ne nous dit pas, c'est que cette méthode du traitement à ciel ouvert est une véritable réaction contre les procédés que ses confrères allemands avaient importés dans nos stations du Midi.

Ne craignons pas à ce sujet de citer quelques paragraphes du chapitre *Air pur*, dans le volume déjà cité de notre Rédacteur en chef.

“ L'hygiène du corps, pour le phtisique, réclamant plus spécialement un *air pur et renouvelé*, une nourriture saine et *abondante*, un exercice *rationnel*, un calme de l'esprit, j'examinerai ces diverses questions avec tous les détails qu'elles comportent.

“ Au premier abord, il paraît superflu de recommander, dans une maladie de langueur, la respiration d'un air pur et constamment renouvelé ; mais si, théoriquement, la valeur de cet *aliment* atmosphérique est universellement acceptée par les médecins de tous les pays, pratiquement, elle est sans cesse négligée.

“ H. Bennet m'a fait voir à Menton la manière insensée dont se conduisent à cet égard certains confrères *allemands*, valétudinaires eux-mêmes, et d'ailleurs très instruits.

“ Au mépris de tous les enseignements de l'hygiène, et de toutes les données de la physiologie de la respiration, le malade commence par se renfermer dans une chambre inondée de bourrelets, chauffée

par un poêle en fonte dont on tourne la clé (dès que le bois est réduit en braise) pour retenir la chaleur, et conserver une température uniforme de 18 à 20 degrés centigrades.

“ Ainsi claquemuré, respirant un air surchauffé, empoisonné, déjà respiré par lui et ses amis, toussant et crachant, le malheureux malade verse à chaque expiration, dans l'atmosphère de la chambre, des vapeurs d'eau qui ont séjourné au milieu des foyers purulents du poumon (on ne connaissait pas encore en 1875 les théories microbiennes ni le bacille de Koch).

“ Alors arrivent les sueurs froides, les suffocations, l'insomnie. Pour remédier à ces symptômes, il prend à force des opiacés (morphine, codéine, etc.) ; mais ceux-ci ne font que paralyser, de plus en plus, les nerfs pulmonaires sensitifs, et favoriser l'asphyxie.

“ Dans ces conditions, si le pauvre exilé quitte son appartement pour sortir à l'air libre, il est exposé, au premier souffle de vent froid, à tous les inconvénients des moindres variations atmosphériques. De là angines, pleurésies, mouvements fluxionnaires des poumons *a frigore*.

“ Par contre, les malades de Bennet, tout aussi souffrants, mais vivant nuit et jour dans un air frais et pur constamment renouvelé, se trouvaient très rarement atteints par de pareils accidents..”

N'est-il pas facile de reconnaître, dans cette exposition sommaire, mais toute d'observation clinique, les éléments essentiels de la méthode Falkenstein *avant la lettre*.

D'ailleurs, lorsque H. Bennet la mettait en pratique, sur lui-même, dans les montagnes d'Ecosse, ne se conformait-il

pas à cet axiome du célèbre climatologiste anglais, sir E. Clark ?

“ Rien ne contribue plus efficacement à renforcer la constitution, à la rendre capable de supporter les vicissitudes atmosphériques, que la respiration constante d'un air pur ;

“ Rien aussi ne tend plus à affaiblir et à relâcher l'organisme, et à le rendre impressionnable au froid et à l'humidité, que la respiration d'un air impur.”

DE FOURNÈS.

DE L'EMPLOI DES TUYAUX EN PLOMB

POUR
LA CONDUITE DES EAUX
ALIMENTAIRES

PAR
A. HAMON (DE PARIS)

CHAPITRE III

*De l'action sur l'organisme des doses
infinitésimales du plomb.*

Le plomb a fait plus de
mal que de peur.

(Bouchardat)

Dans les pages précédentes, nous avons démontré que l'eau distribuée au moyen de tuyaux de plomb contient des sels de ce métal en doses généralement petites.

Ces quantités d'un métal toxique, quoique infinitésimales, ont-elles même une action nocive sur l'organisme humain ? Nous le pensons. Le plomb, suivant l'opinion de Rasori (1) et de Cardieu (2), est un poison d'autant plus

terrible que son action est plus insidieuse et plus lente, et qu'il pénètre dans l'économie d'une manière en quelque sorte continue.

Quelques savants admettent qu'il est sans danger d'absorber chaque jour des quantités de plomb inférieures à un chiffre donné. Ainsi, selon Adams, l'absorption continue de 0mgr.14 de plomb chaque jour ne présente aucun danger. La dose maximum que chaque jour on peut absorber sans danger serait de 0mgr.35, d'après Angus Smith, Grace Calvert, Graham, Sydney Ringer (3); de 0mgr.05 selon Penny, Bartlett Swaime Taylor; de 0mgr.035 selon J. Smith; de moins de 0mgr 01 d'après Wanklyn, Christison, de Chaumont (4). Selon Bolley (5), Stemberg, les plus petites doses sont dangereuses. Stevenson (6) a écrit qu'aucune quantité de plomb ne peut être considérée comme inoffensive. Herapath (7) a cité des intoxications par les tuyaux de plomb où ce métal n'était dans l'eau qu'en proportion très minime (0mgr.0016 par litre) et même où l'hydrogène sulfuré n'en décelait pas trace. Le Boston committee of physicians (8) rapporte de semblables cas.

Le plomb introduit dans notre économie par les voies digestives est sous forme d'oxyde ou de sel. Il pénètre d'abord dans l'estomac, où il trouve les humeurs que sécrètent les glandes sto-

(3) Handbook on therapeutics.

(4) Manual of practical hygiene by Parkes.—6me édition, London.

(5) Handbuch der chemischen technologie.—1862.

(6) Taylors medical jurisprudence, p. 307, tom. 1.

(7) Times, 14 septembre 1850, London.—Pharmaceutical journal, p. 59 et 618, London 1888.

(8) Report on action of cochlucate water upon lead.—Boston 1879.

(1) Cité par Chevallier.—Loco citato.

(2) Dictionnaire d'hygiène publique et de salubrité. Article Plomb.—p. 359, tom. 3 Paris.

macales. Quel que soit l'infinitesime du sel de plomb, au contact de ces humeurs, il subit une transformation chimique aux dépens des liquides de cet organe. Selon Rabuteau (9) il se formerait du chlorure de plomb tandis que, selon Mialhe (10), il se produit un chloroplombate alcalin, très soluble;

D'après Archambault (11), c'est un lactate de plomb qui se forme. La pepsine en solution dans les liquides de l'estomac doit probablement se précipiter, car on sait que cette substance est précipitable par les sels de plomb.

L'introduction d'un sel de plomb dans l'estomac a donc provoqué des réactions chimiques qui normalement ne devaient pas se produire. La quantité des liquides stomacaux employée pour ces réactions l'a été inutilement puisque le plomb n'est pas assimilable, c'est-à-dire n'est pas transformé en parties constitutives de l'économie. Cette action inutile répétée chaque jour affecte désagréablement l'estomac et ses fonctions. En même temps le sel de plomb irrite les glandes stomacales, et détermine probablement une transformation granulo-graisseuse de leurs cellules. Ces altérations plus ou moins profondes ont pour conséquence une sécrétion défectueuse, insuffisante. Cet état est chaque jour augmenté par l'absorption de quantités infinitésimales du toxique. De là, l'origine d'un grand nombre de dyspepsies.

Le sel de plomb passe de l'estomac dans la circulation où il se transforme en albuminate plombique aux dépens des matières albuminoïdes du sang,—

(9) Cité par Gauche in. Du traitement de la colique de plomb par la Belladone Paris 1881.

(10) Journal des connaissances médicales pratiques et de pharmacologie, janvier 1884, Paris.

(11) Cité par Gauche.—Loco citato.

Burchheim, Clarus, Lewal (13) ou même avec la matière colorante, comme semble l'avoir démontré le Pr Cozzi (13). Il détermine une hypoglobulie du sang; les globules rouges sont modifiés dans leur dimension comme dans leur nombre, qui peut tomber à la moitié de ce qu'il est chez l'individu sain. Devenant plus volumineux, ils circulent plus difficilement dans les capillaires étroits. L'activité circulatoire diminue, ainsi que le poids des globules, qui sont incapables de subir les échanges nutritifs.—Malassez (14).

Le plasma sanguin subit aussi certaines modifications encore peu connues; la fibrine est légèrement accrue — Pope (15) et Renaud (16),—le sérum n'augmente pas, mais sa vitesse de circulation diminue — Potain. — Le sang altéré par un sel de plomb se coagule facilement, Lepidi chioti (17). —Le fer qui est combiné à l'hémoglobine dans les globules est expulsé; par la diminution des globules le fer devient libre, et il est excrété avec la sueur, ce qui fait qu'on le trouve sur la peau.—Du moulin (18), Lavran (19).

(12) Cité par Gauche.—Loco citato.

(13) Cité par Mialhe in chimie appliquée à la physiologie et à la thérapeutique, Paris 1856.

(14) Mémoires de la société de biologie, 1873, Paris.

(15) Cités par Renaud.

(16) De l'intoxication saturnine chronique, 1875, Paris.

(17) Il morgagni, juillet 1880, Napoli.

(18) Bulletin de l'académie royale de médecine de Belgique, Bruxelles 1884.

(19) Elimination du fer et du plomb dans le saturnisme aigu. — Comptes-rendus hebdomadaires des séances de la Société de biologie. 27 août 1886. Paris, p. 365 383.

Plans de chemins de fer et routes, aqueducs, égouts, ponts, arpentages publics et particuliers, subdivisions cadastrales.

{ Plans et devis pour constructions civiles et religieuses, établissements industriels, constructions privées.
Expertises, arbitrages, expropriations.

J. EMILE VANIER

INGENIEUR CIVIL ET SANITAIRE,
ARPENTEUR PROVINCIAL, ARCHITECTE.

BUREAUX : NO 61 RUE ST-JACQUES
MONTREAL.

Brevets d'invention, Marques de Commerce
Dessins de Fabriques, Droits Auteur (Canada et Etranger).

Les Corporations et le public sont respectueusement invité à correspondre.

INSTITUT VACCINOGENE

A Messieurs les Médecins,

Cet établissement a été fondé par le Gouvernement Provincial dans le but de fournir à notre population un vaccin pur, et par le fait même, faire cesser cette antipathie qui existe, non contre la vaccination, mais contre l'emploi de vaccin provenant de l'étranger.

Cet Institut Vaccinogène, à l'instar de ceux de la France et de l'Angleterre, est soumis à une surveillance rigoureuse de la part du Gouvernement, et nul vaccin ne peut être livré au commerce avant d'avoir été préalablement inspecté; ainsi Messieurs les Médecins peuvent être parfaitement certains qu'en s'adressant à cet établissement ils recevront toujours de la lymphe très pure, ne causant jamais de ces accidents regrettables que l'on a déplorés trop fréquemment, après s'être servi de ces vaccins contenant des corps étrangers v. g. pus, sang, débris de tissus, etc., etc., et que l'on rencontre malheureusement trop souvent dans le commerce.

Le vaccin n'est garanti d'une manière positive que pendant l'espace de trois semaines, et afin qu'il n'y ait pas d'erreur ou de duperie, chaque enveloppe contenant le vaccin portera la date de l'emmagasinage et la signature du Médecin Gérant.

PRIX.—Une boîte contenant 10 pointes \$1.00.

Une remise libérale est accordée aux Bureaux de Santé et à Messieurs les Pharmaciens.

DR ED. GAUVREAU, *Propriétaire et Gérant*

MAISON FONDÉE EN 1859.

HENRY R. GRAY,

CHIMISTE-PHARMACIEN

144, - RUE ST-LAURENT, - 144
MONTREAL.

*Medecins, Hôpitaux, Dispensaires, Couvents, Collèges, Universités
etc., fournis de Drogues. Appareils chimiques à conditions
libérales, au prix du gros, qualité garantie.*

BUREAU PUBLIC D'ANALYSES

C. A. PFISTER et N. FAFARD, M. D.,

PROFESSEURS DE

PHYSIQUE ET DE CHIMIE A L'UNIVERSITE LAVAL

Bureau : 1206 Rue Mignonne.

MONTREAL.

Analyses Chimiques, Qualitatives et Quantitatives—Essais de Minéraux—Docimasie—Substances Pharmaceutiques—Produits Industriels—Denrées Alimentaires et Boissons—Examens Microscopiques—Recherches Toxicologiques, etc., etc.

Consultations sur les questions de Chimie et de Physique Industrielles, etc.

A Messieurs les Curés.

Nous adressons gratuitement le *Journal d'Hygiène Populaire* à messieurs les Curés. Notre but est de répandre le plus possible l'hygiène, cette belle science de l'éducation physique et morale de l'homme. L'hygiène est un art qui s'enseigne et qui s'apprend; elle promet à la Société des hommes vigoureux, fiers de leurs devoirs. C'est pourquoi nous prions notre Clergé canadien, toujours animé du plus pur patriotisme pour notre population, de vouloir bien nous aider dans notre tâche. Pour donner un caractère d'actualité à notre publication, nous avons besoin de connaître, entre autres choses, le mouvement de la population. C'est pourquoi nous aimerions à avoir les chiffres des naissances et des décès aux différents âges de la vie, et une connaissance aussi exacte que possible des cas de maladies contagieuses dans toutes les municipalités de cette province.

Nous avons pris cette décision en considérant l'effroyable gaspillage de vie, de santé et de forces qui résulte de l'absence, dans les familles, des saines notions sur l'art de se conserver. Messieurs les Curés jouissent de l'estime du peuple Canadien; leur parole est religieusement écoutée. Ils peuvent par conséquent beaucoup faire pour l'hygiène. C'est pourquoi nous comptons que nos efforts seront couronnés de succès.

L'ADMINISTRATION